



Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

RAPPORT FINANCIER

Suivant les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport financier du trésorier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé la 31 décembre 2025 seront déposés à la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 13 juillet 2026 à 19 h 30.

DONNÉ À Notre-Dame-de-Lourdes, ce 2^e jour du mois de juillet 2026.

Charles Beaupré
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Charles Beaupré, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 2 juillet 2026, entre 13h et 16h.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 2^e jour de juillet 2026.

Charles Beaupré
Directeur général et greffier-trésorier